

**COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE MARDI 8 NOVEMBRE 2016,
19H00, SALLE MONGOLFIER, HOTEL DE VILLE VERSAILLES**

**OBJET : DEPLOIEMENT PAR L'OPERATEUR ORANGE DE LA FIBRE
OPTIQUE DANS NOTRE COMMUNE**

Etaient présents :

Pour la mairie :

- M. François LAMBERT
- M. Hervé FLEURY, adjoint en charge de la voirie

Pour Orange :

- M. Régis FILLIPON, responsable relation collectivités locales
- M. Philippe MERCIER, chef du déploiement sur Versailles
- M. Jean-Bernard XXXX
- M. xx REAULT, chargé d'affaires
- Mme Ségolène XXXX, en charge des relations syndic

En Juin 2015, SFR a indiqué à la mairie qu'il ne déploiera pas la fibre optique FTTH (Fiber To The Home, la fibre jusqu'aux paliers des appartements, entrées de pavillons, entreprises) sauf cas exceptionnels (fibre déjà déployée dans les quartiers Grand Siècle et Jussieu).

L'ARCEP (organisme de régulation des télécommunications) a décidé, sous la pression de la mairie de Versailles, d'autoriser ORANGE à déployer la fibre optique FTTH dans notre commune.

ORANGE précise : « La fibre est au cœur de la stratégie d'ORANGE ».

ORANGE projette une vidéo avec le slogan : « Avec la fibre allons plus loin ensemble ».

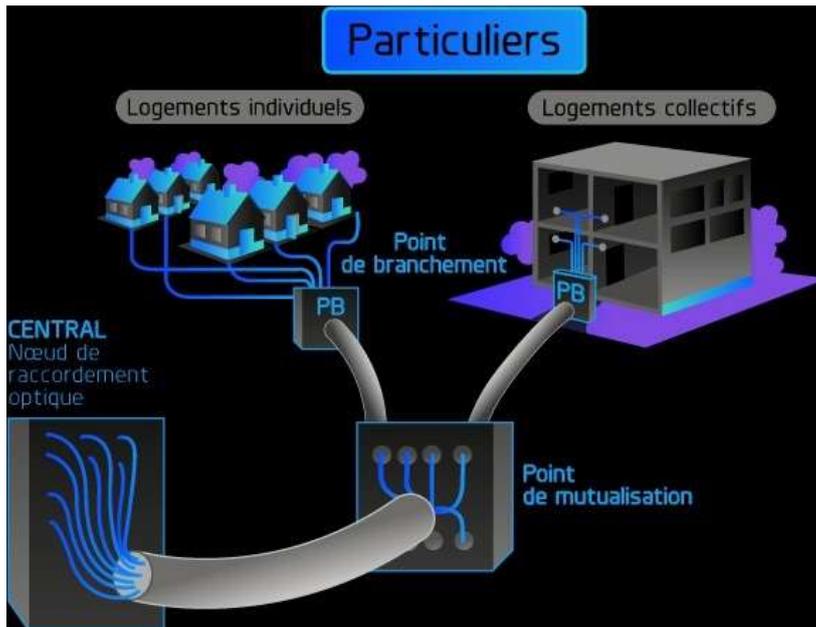
990 villes en cours de déploiement fibre optique FTTH.

Pour ORANGE :

- À ce jour, 6,3 millions de logements raccordables et 1,3 millions d'abonnés fibre.
- Entre 2015 et 2018 : 3 milliards d'investissement.
- 2018 : 12 millions de logements raccordables.
- 2022 : 20 millions de logements raccordables.

ORANGE précise :

- Technologie ADSL : débit descendant (informations provenant d'internet à destination de votre PC, tablette, TV, smartphone) : maximum 16 à 18 Mb/seconde. Débit montant (envoi vers internet de documents, photographies, vidéo) maximum 1 Mb/seconde.
- Fibre optique FttB (fibre jusqu'aux armoires de rue, ensuite câble cuivre des armoires aux logements) : débit descendant 30 à 200 Mb/seconde. Débit montant 3 à 5 Mb/seconde (note de l'auteur du CR : cas du 1xx avenue des Etats Unis avec abonnement Numéricable box Zive : débit max 200 Mb/seconde (pour un débit descendant théorique annoncé par Numéricable de 400 Mb/seconde. Débit montant max 19 Mb/seconde).
- Fibre optique FttH : débit descendant théorique maximum de 1 Gb/seconde. Débit montant théorique maximum jusqu'à 500 Mb/seconde.
- Le réseau fibre optique FTTH sera le réseau de communication pour les 40 prochaines années.
- On parle du réseau Très Haut Débit à partir de 30 Mb/seconde (débit descendant).
- La ville de Versailles a été considérée comme une zone moyennement dense : un opérateur pour réaliser les Points de Mutualisation (PM) dans la ville. Ensuite les autres opérateurs pourront se raccorder à ces points de mutualisation pour proposer leurs offres aux propriétaires, locataires de logements.



- ORANGE déploie la fibre optique des PM aux Points de branchement qui seront situés aux pieds des résidences, entrées de zones pavillonnaires.
- **Pour déployer la fibre optique (partie verticale) jusqu'aux paliers, il faut compléter et signer par vote syndic, suite à un vote favorable en Assemblée Générale, la convention d'installation autorisant l'opérateur ORANGE d'installer la fibre optique jusqu'à un boîtier de raccordement sur chaque palier de la résidence concernée.**
Cette convention est à transmettre via email à l'adresse suivante versailles.fibre@orange.com (pour toute convention, pour toute demande de négociation, travaux).

Toute communication, doit s'effectuer via cette adresse email.

Pour être informé(e) de l'avancée des travaux de raccordement de la fibre dans votre quartier et de son arrivée jusqu'à votre logement, vous devez vous connecter au site <http://interetfibre.orange.fr> et compléter un formulaire de suivi.

Pour un pavillon isolé, pas besoin de convention d'installation (faire la demande directement à l'adresse email

versailles.fibre@orange.com

Pour les copropriétés de pavillons : une convention d'installation est à remplir et à transmettre à ORANGE.

Cette installation est gratuite par la copropriété sauf en cas de fourreaux cassés entre l'armoire de rue et l'intérieur de la résidence (cas rare mais qui peut arriver, alors la copropriété doit s'acquitter des frais de remplacement de ces fourreaux).

Le diamètre de la fibre optique est tellement faible qu'il doit passer dans les chemins de câbles actuels du passage des câbles téléphoniques, câbles cuivre Numéricable.

- Après la pose sur chaque palier, le propriétaire ou locataire de chaque logement peut demander à l'opérateur de son choix un abonnement, après un délai de carence de 3 mois. L'opérateur choisi devra effectuer le raccordement fibre du boîtier situé sur le palier au boîtier installé dans l'appartement.

Avec ORANGE : le raccordement individuel est gratuit pour les résidences de plus de 3 logements ; de 149 Euros pour un pavillon ; de 299 Euros si prise en aérien ; sinon voir offre promotionnelle.

Pour les autres opérateurs, nous n'avons pas d'éléments de prix.

- Globalement, la ville de Versailles a été découpée en 3 lots :
Lot 1 quartier Clagny-Glatiny- quartier Pershing
(limite partie numéros impairs avenue des Etats Unis).
Lot 2 quartier Notre Dame/avenue de Paris.
Lot 3 Quartier Saint Louis, château.

Délais prévisionnels (non contractuels) :

Lot 1 : 1^{er} clients éligibles à la fibre optique à partir de Février/Mars 2017.

Lot 2 : Clients éligibles à la fibre fin 2017/début 2018.

Lot 3 : Clients éligibles à la fibre fin 2019/début 2020.

M. François LAMBERT annonce qu'il y aura une réunion publique pour le déploiement sur le lot 2 (date qui sera communiquée ultérieurement).

ORANGE indique que SFR a déjà fibré les quartiers GRAND SIECLE ET JUSSIEU. Donc ORANGE n'intervient pas dans ces quartiers pour le déploiement de la fibre.

Questions :

- Si alarme existante sur paire téléphonique : soit vous gardez l'abonnement actuel soit vous changez de matériel de raccordement pour un matériel connectable sous IP (prise RJ45 pour le relier à votre nouvelle box fibre).
- Combien de téléviseurs peuvent être reliés avec la box ORANGE : à ce jour que 2 téléviseurs.
- Où est situé le Nœud de Raccordement Optique (NRO) ORANGE : au Chesnay.
- Offre ORANGE à ce jour : formule ZEN, 100 Mb/seconde symétrique (même débit théorique en descendant qu'en montant) ; formule JET, 500 Mb/seconde (débit théorique descendant 500 Mb/seconde, débit théorique montant 200 Mb/seconde).
- Sur la carte présentée par ORANGE, certaines parties de la ville de Versailles ne sont pas mentionnées pour un raccordement fibre par ORANGE :

Exemple partie « résidences, pavillons situés côté pair de l'avenue des Etats Unis et rue Hélène Andrée : pas d'information quant au raccordement fibre de cette zone. M. Philippe MERCIER, ORANGE, ne donne aucune explication.

L'ASRIEUPE va se charger d'obtenir des informations concrètes auprès d'ORANGE, de la mairie car si la partie Pershing et le côté impair de l'avenue des Etats Unis sont raccordés, il devrait être facile de faire la partie des numéros pairs des Etats Unis et la rue Hélène Andrée.

Vous trouverez également un compte-rendu de cette réunion sur le site officiel de la ville de Versailles.

<http://www.versailles.fr/en-un-clic/travaux/question-travaux/question-travaux/article/les-versaillais-et-la-fibre-optique/>